

## SAINT-JEAN-DE-BASSEL

### *Maison de Carole PAILHES, dite maison de la Cécile*

Il s'agit d'une maison dite de laboureur, paysan disposant d'un train d'attelage contrairement au manouvrier, aménagée en trois travées : logis, grange et écurie. En Moselle germanophone, la forte pente des toits ne permet pas de disposer d'un corps de logis à trois pièces en enfilade, il n'en possède que deux, en principe : la cuisine et le poêle.

La maison de la Cécile relève visiblement de trois époques : XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Construite au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle disposait d'un pignon assez étroit, sous un toit à forte pente qui devait être couvert de chaume. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se reconnaît à la présence de linteaux de fenêtres incurvés, dits en segment d'arc délardé, sur la façade nord-ouest, façade avant. Au XIX<sup>e</sup>, les linteaux sont droits, comme sur le pignon nord-est.

Au XIX<sup>e</sup> siècle le pignon a été agrandi, de manière harmonieuse, grâce à l'extension de la croupe. A l'occasion de cet agrandissement, la maison n'a rien perdu de son cachet, bien au contraire ; le modèle s'est seulement modifié. Il paraît probable que ce soit alors que le pignon ait reçu ses percements actuels, alors que la partie de pignon rajoutée est restée pratiquement aveugle.



*La maison de la Cécile, en 1988, maison représentative du type dit de la vallée de la Sarre, avec le groupement des portes du logis et de l'écurie.*

Enfin, on remarque quelques ouvertures du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier sur l'extension du pignon, caractérisées par des encadrements en briques.

En plus de sa valeur de patrimoine et d'usage, cette maison revêt :

- un intérêt historique, par son âge et l'époque qu'elle représente.
- un intérêt esthétique, en raison de ses matériaux, de sa volumétrie et de la composition de ses ouvertures.
- un intérêt typologique, pour son appartenance très nette au type de maisons, transitoire entre l'Alsace et la Moselle, que je qualifie de la vallée de la Sarre.
- un intérêt de rareté, parce qu'il ne reste plus beaucoup de maisons de cette nature, capable de témoigner du patrimoine qu'elles représentaient.

Elle est susceptible de devenir une « Maison de pays », au même titre que la maison du Clément, pour que nous gardions au moins le souvenir d'un patrimoine bâti très diversifié que notre société a mal su conserver.



En 1985.

## Etat des lieux

Il semblerait que l'extension, par une écurie supplémentaire, soit assez récente, du moins, les seuls éléments de datation objectifs dont nous disposons remontent au XX<sup>e</sup> siècle : encadrement de brique, imitation du XVIII<sup>e</sup> siècle, en emploi d'IPN en plafond d'écurie. Cela signifie-t-il que les maçonneries de pierres, élevées lors de cet agrandissement, datent de cette époque ? Or, nous ne savons pas jusqu'à quelle époque la pierre a pu être utilisée pour l'habitat rural, quand l'usage de la brique de terre cuite et de la brique de laitier a commencé à se répandre.

Une analyse cadastrale permettrait peut être d'y voir plus clair dans la chronologie de ces transformations. L'analyse cadastrale consiste à partir du numéro de parcelle de la maison, en remontant du cadastre napoléonien vers le cadastre moderne, à identifier sur les matrices cadastrales les propriétaires successifs de la maison, en relevant les informations suivantes: identité et profession des propriétaires, années de mutation des propriétés (entrées et sorties), surface au sol, nombre des ouvertures, classe d'imposition et diverses informations éventuelles, telles qu'incendies, démolitions, diminutions ou augmentations. C'est à partir des surfaces au sol, éventuellement du nombre des ouvertures, que l'agrandissement pourra être décelé, à condition que le cadastre ait été correctement tenu.

### *Les nouvelles maçonneries de pierre.*

Les extensions de maçonnerie, visibles à l'extérieur sur le pignon, s'observent à l'intérieur ; tout porte à croire que le mur de séparation entre le logis et le corps d'exploitation date de ces travaux. Cela paraît d'autant plus probable qu'il ne se situe, non pas entre les deux portes piétonnes, du logis et de l'écurie, mais entre la fenêtre et la porte du logis.

Tout se passe comme si la cloison de séparation entre le logis et l'écurie avait été déplacée pour permettre une extension de la surface de l'écurie, dans le cadre du projet d'élevage qui s'est traduit par la création de l'écurie transversale.

La présence de ces deux portes piétonnes et leur liaison ne pouvaient pas, à l'origine, permettre la construction d'un mur de cette largeur, il est donc probable qu'on ne trouvait là qu'une cloison de bois, semblable à celle qui sépare encore aujourd'hui l'actuelle grange et l'actuelle écurie.

Ces observations posent la question de l'époque à laquelle sont apparus ces grands murs de pierre de séparation entre les corps de logis et les corps d'exploitation, dont on peut penser qu'ils avaient des fonctions de coupe-feu.

### *La charpente.*

Cette maison représente ceci de remarquable que l'ancienne structure a été conservée, en particulier le mur arrière et l'ancienne charpente, au-dessus de l'écurie centrale et de la grange. Cette charpente se constitue de deux fermes à reprises de forces obliques, dites à l'allemande, dont l'une ne possède toutefois qu'une simple épaisseur d'entrait-retroussé.

A première vue, les entrails (travail en traction) et les arbalétriers (travail en flexion) de ces deux fermes seraient en sapin équarri, ce qui représente un indice utile de l'emploi de cette essence en charpenterie dès le XVIII<sup>e</sup> siècle dans ce village.

Il semble par contre que les poinçons soient en chêne, (travail en compression debout), un trait de caractère qui deviendra un peu partout fréquent au XIX<sup>e</sup> siècle quand le sapin se substituera au chêne.

Cette charpente ancienne pourrait servir à dater la maison par dendrochronologie à condition de pouvoir disposer de l'aubier, sinon de l'écorce du bois, de façon à disposer des derniers cernes de croissance. Toutefois, de telles études sont coûteuses, de l'ordre de 6 000 à 10 000 francs ; elles ne sont donc envisageables que dans le cadre d'études subventionnées.

Le nouveau bâtiment s'appuie sur une charpente en sapin rond, comportant de longs entrails. Etant donné la fragilité de telles structures aux xylophages (bois non traités lors de leur mise en œuvre), un bilan de santé de cette charpente serait utile. Mais par qui la faire conduire ? Un charpentier classique cherchera plutôt à vous vendre une charpente neuve.



*En 2004, le pignon, malheureusement prisé de ses châssis d'ouverture traditionnels. On distingue nettement la reprise de maçonnerie, correspondant à l'important augmentation du volume de la maison.*

### *Quelques particularités visibles de la grange et autres réflexions.*

Présence d'une demi travée entre la ferme droite de la grange et le mur de séparation avec le voisin. A ma connaissance, cette disposition est peu fréquente. Dans l'est mosellan, il était plus coutumier de dédoubler l'écurie de part et d'autre de la porte de grange; il serait donc plus habituel de trouver, de ce côté là de la grange, une travée d'écurie complète.

La charpente n'est pas ancrée dans le mur de maçonnerie mais s'appuie sur des poteaux qui ne sont pas solidaires de la façade avant. Toutefois, rien n'indique que ces poteaux relèvent d'une ancienne construction en pan de bois. D'ailleurs, on n'observe pas de traces de pan de bois dans cette maison (le logis n'a pas été visité). C'est donc tout le contraire de Bisping.

On peut donc proposer les hypothèses suivantes: maison construite au XVIII<sup>e</sup> siècle, agrandie au début du XX<sup>e</sup> (les dates précises de ces actes ne sont pas connues). Emploi précoce du sapin en charpente. Usage toujours avéré de la pierre au XX<sup>e</sup> siècle.

Ces observations sur l'usage des matériaux s'attachent à autant de paramètres qu'il serait souhaitable d'évaluer sur différents terrains d'étude.



En 2004.



### *Les désordres des maçonneries intérieures et extérieures.*

Dans, l'ensemble, de bonnes solutions ont été apportées aux différents problèmes de fissures.

On observe, par exemple, sur le mur de séparation avec le voisin, une fissure à l'aplomb de l'ancienne panne faîtière qui semble résulter d'infiltration de pluies. Le désordre étant arrêté, cette fissure ne devrait pas évoluer, du moins, elle est à surveiller (est-elles observable du côté du voisin ?)

On peut envisager à terme, de la reboucher au mortier, avec un blocage de petites pierres.

Les fissures de façades, liées au centre de la porte charretière, n'évolueront pas puisque le désordre a été stabilisé par un système de tirants qui est la solution adaptée. Ce ventre peut venir d'un défaut de contreventement de la façade par l'absence de murs de rend ancré dans cette façade. Mais on pourra observer que l'arc de la porte de grange a travaillé avec une certaine souplesse, il ne s'est pas disloqué.

Le crépi du pignon est usé, ce qui explique qu'il soit devenu à « pierres vues » ; il était vraisemblablement plein à l'origine. Dans la mesure où ce pignon ne serait pas exposé à la pluie, cela n'a pas une grande importance, en Lorraine, il n'est pas nécessaire d'enduire un pignon en plein ; ce ne serait pas la même chose pour une façade.

Il serait pas contre préférable d'enduire la base du pignon, toujours plus fragile à cause du rejaillissement des eaux de pluie. On peut prévoir un mortier légèrement hydraulique de même couleur et de texture aussi proche que l'enduit actuellement existant.



*L'écurie, en 2004.*

## Le projet d'aménagement de la maison

J'en viens maintenant au fond de votre projet. Votre intention, qui consiste à vouloir concentrer l'ensemble des activités de vos groupes d'enfants dans le même lieu, pour disposer d'un plus grand espace de séjour et d'activités, est fondée et légitime, toutefois, elle va entraîner un remaniement assez important de l'espace fonctionnel intérieur de la maison et de son apparence extérieure.

Il est évident que plus on s'écarte de l'usage originel d'une maison et moins il est possible d'en conserver l'esthétique et l'expression fondamentale. Il est certain, dans votre cas, que le meilleur emploi que l'on pourrait faire de la maison de la Cécile, en dehors d'une fonction d'habitation familiale classique, serait de la transformer en gîte équestre, ce qui permettrait de tirer pleinement profit de son logis, de ses écuries et de ses engrangements.

Un aménagement extensif et je dirais total, de l'ensemble de ses surfaces utiles, étage par étage, ne peut que se traduire par un bouleversement des volumes intérieurs, donc des ambiances, et par le percement de nouvelles ouvertures qui se montrent nombreuses dans votre esquisse puisqu'elles couvrent jusqu'à deux niveaux de combles.

Compte tenu de ce que je vous ai écrit dans ma première lettre, ces ouvertures, surtout en façade avant, ne permettent plus de conserver la composition originelle des ouvertures du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui comptent pour moitié dans le caractère de la maison, l'autre moitié venant du volume de celle-ci, auquel vous ne touchez pas.

En plus, sur un plan administratif, vous risquez de vous confronter à deux obligations contradictoires tenant, d'une part, aux normes imposées pour l'accueil de jeunes mineurs, d'autre part, aux contraintes légales résultant du périmètre de protection légal de plusieurs édifices de Saint-Jean-de-Bassel.

Il est par exemple possible que les fenêtres actuelles ne soient pas assez grandes pour respecter le rapport entre la surface d'éclairage et la surface au sol de chaque pièce, alors que l'Architecte des Bâtiments de France est susceptible de prescrire une composition d'ouvertures conforme au caractère historique de la maison, donc, de maintenir les encadrements et les châssis vitrés dans leur état actuel, ce qui serait légitime.

Par ailleurs, plusieurs questions se posent :

- Avez-vous besoin d'aménager totalement la maison, de fonds en combles (au sens propre) ?
- Avez-vous pensé au coût d'amortissement de ces aménagements, qui risque d'être très élevé, compte tenu de l'importance du volume de la maison. Un devis d'entreprise pourrait très bien se chiffrer à au moins un million d'anciens francs, sans même parler de l'éventualité de doubler les maçonneries porteuses par une structure industrielle.

En vérité, nous nous trouvons devant deux objectifs a priori contraires : celui de votre projet, ambitieux, qui risque de dénaturer le caractère de la maison ; et votre attachement à cette maison familiale dont vous concevez l'intérêt, comme élément majeur de patrimoine, et dont vous souhaitez préserver le caractère.

Y a-t-il possibilité de concilier ces deux positions ? Voyons la maison, voyons le projet.

D'abord la maison.

Ne rien y changer, c'est la seule et unique façon de ne pas la dénaturer. Votre projet s'oppose à ce principe élémentaire. Toutefois, l'intérêt esthétique de la maison n'est pas égal sur l'ensemble de ses façades et de ses pignons.

La façade avant et le pignon gauche sont d'un très grand intérêt et méritent d'être conservés en l'état.

La façade arrière et le pignon droit sont d'un intérêt moindre, en raison de leur position cachée ou du fait qu'ils ont subi des travaux qui les ont déjà privés de leur caractère, Il sera donc plus facile de les aménager dans le sens de vos besoins.



*Le remarquable pavage de l'écurie, en 2004.*

**La façade avant.** La beauté de cette remarquable façade du XVIII<sup>e</sup> siècle tient à la subtilité de sa composition d'ouvertures, basée sur un rythme impair et ternaire, selon des proportions proches du « Nombre d'or ». Il est possible de saisir un schéma de composition de cette façade qui tient en particulier à l'équilibre entre les surfaces de maçonneries pleines et les ouvertures.

Je précise qu'en matière d'esthétique, une ouverture crée un poids visuel sur la façade et la charge. Par exemple, sur votre esquisse, vous prévoyez une façade très chargée en ouvertures, certes proportionnées sur le modèle des ouvertures d'origine mais dont la composition d'ensemble rompt l'équilibre d'origine. Surtout il réduit trop les surfaces de maçonneries pleines qui ont également une vocation de « respiration visuelle ».

Le meilleur conseil que je puisse vous donner serait de garder cette façade en l'état. Vous pourriez toutefois créer une gerbière directement sur le linteau de la porte d'entrée. En principe, une



gerbière n'existe qu'en l'absence de porte de grange mais ce ne serait pas une grande hérésie que d'en ajouter une ici.

Pour alléger votre composition (trop de fenêtres), il serait pour le moins nécessaire de reprendre le style de fenêtres du XVIII<sup>e</sup> siècle (linteau en segment d'arc délardé et fenêtre en hauteur, de proportion légèrement moins haute que la fenêtre à linteau droit du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, de prévoir pour l'étage, des fenêtres de même proportion que celles du rez-de-chaussée mais légèrement plus petites, de façon à mieux asseoir la composition d'ouvertures.

En plus, l'orientation de cette façade, nord et ouest, soumise au froid et à la pluie, n'est pas propice à la création d'ouvertures. En habitat traditionnel, en principe, les façades septentrionales comportent peu d'ouvertures, pour des raisons climatiques évidentes. Evidemment, en Lorraine, c'est différent puisque les deux rives de la rue sont construites et que les façades avant, les façades sociales, se font face. Elles comportent donc toujours plus d'ouvertures que les façades arrière, quelle que soit leur orientation. Mais votre cas est spécifique.

Evidemment, si vous ne créez pas ces ouvertures en façade avant, vous réduisez l'éclairage de la partie avant de la maison. Toutefois, votre projet d'aménagement n'implique pas un besoin de lumière considérable sur cette partie là puisque les zones actives de la maison sont reportées sur la façade arrière. Ce ne serait donc pas très dommageable.

**Le pignon nord-est.** Il représente également une partie sensible de la maison, à traiter avec prudence et mesure, en raison du grand intérêt de la composition d'ouvertures actuelle. Il est impératif de ne pas le noyer sous un excès de fenêtres et faire en sorte que la composition d'ouvertures, éventuellement prévue dans la partie rajoutée du pignon, au XIX<sup>e</sup> siècle, reste distincte de la composition actuellement existante sur l'ancien pignon du XVIII<sup>e</sup>. Le projet que vous me présentez tend vers la confusion à cause de cet amalgame. L'œil ne sait plus où et comment porter son regard, or, le regard saisit d'abord une impression d'ensemble, puis détaille la composition de l'objet bâti dans une recherche spontanée d'harmonie.

S'agissant de ce pignon, il est nécessaire :

- d'en conserver l'historicité, par le démarquage des deux surfaces d'enduit,
- de donner à l'actuelle composition un rôle directeur dans la présentation visuelle du pignon,
- de détacher et de simplifier la nouvelle composition, ajoutée à la partie rapportée au XIX<sup>e</sup> siècle, de façon à ce que cette composition se présente en second par rapport à celle qui existe actuellement.
- de conserver, entre les deux, des surfaces de maçonnerie suffisantes pour permettre une « respiration visuelle ». Sur l'état actuel du pignon, la grande partie de maçonnerie pleine, à gauche, équilibre, en terme de « poids visuel », la partie centrale qui comporte de nombreuses ouvertures.
- de faire en sorte que les lignes directrices (rapports des axes et des angles d'ouvertures entre eux) viennent en harmonie avec les lignes générales extérieures et intérieures du pignon.

- de prévoir des fenêtres d'étage légèrement plus petites que celles du rez-de-chaussée.

Le petit édicule ajouté, qui fait un peu verrue, peut être supprimé sans complexes.

**La façade arrière.** C'est la plus disponible puisqu'elle est moins visible et a déjà été recomposée sans grand souci esthétique. Des ouvertures plus nombreuses peuvent y être percées mais compte tenu du caractère assez inesthétique de celles qui existent actuellement, il serait envisageable de les recomposer suivant une composition classique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur l'exemple de votre proposition pour la façade avant, en prévoyant toutefois des ouvertures légèrement plus petites pour l'étage que pour le rez-de-chaussée. Ouvertures sur le style du XIX<sup>e</sup> siècle qui correspond à l'âge de cette partie de maison.

Le transfert de votre modèle de composition d'ouvertures, de la façade avant vers la façade arrière serait d'autant plus justifié que c'est sur l'arrière que vous reportez le centre de gravité de l'aménagement intérieur de la maison.

Pignon (et non façade) sud-ouest, même chose puisque ce pignon est moins sensible que l'autre, à condition de prévoir des fenêtres en hauteur et non en largeur, comme représentées sur votre esquisse, et décroissantes d'un étage à l'autre. Les deux fenêtres des combles doivent par contre être identiques, pour ne pas exagérer dans la réduction des ouvertures.



*Des auges, destinées à abreuver un cheptel nombreux.*

*Le plan.* Il me paraît cohérent et présente l'avantage de peu modifier l'état actuel des lieux, pour l'ancien plan du XVIII<sup>e</sup> siècle. Reste à savoir qu'elle influence il aura sur le « paysage intérieur » de la maison, en particulier sur les effets de grands volumes, indispensables, et sur la structure visible de la charpente.

Il y a toutefois lieu de savoir à quel usage vous comptez réserver l'ancien appartement dont je suppose qu'il était à l'origine composé de deux pièces : un poêle et une cuisine, la cheminée « chauffant au large » étant surmontée par un fumoir.

N'avez-vous pas la tentation de trop aménager cette maison, de fonds en combles, au nom du principe selon lequel, « la nature aurait horreur du vide » ? Ne pourriez-vous reporter les chambres d'adultes d'accompagnateurs dans ce logement ?

Est-il utile d'aménager tous les combles, ce qui vous oblige à disposer des châssis en toiture, qui sont malvenus et contribuent à défigurer le volume de la maison ?

Du moins, compte tenu du caractère moins intéressant du versant arrière, ne pourriez-vous pas y reporter vos besoins d'éclairage astral sous forme d'une surface vitrée plus grande, vers le pignon droit, qui serait moins dommageable que cette série de « châssis » mécaniques et alignés au « garde à vous » qui font perdre tout son charme à la toiture.

De toute façon, la marque « vélux » est à proscrire, il existe des châssis agréés « Monuments Historiques », Fonderie de l'Union, 56, av. des Martyrs de la Résistance, 08150 Renwez, tel 03 24 54 93 05 et Fax, 03 24 54 81 61.